

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le vingt-décembre à 08 h 45, le Conseil Municipal de la commune de BROYE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François ALUZE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Quorum : 8 – Présents : 8

Étaient présents :

M. Jean-François ALUZE, Maire

Mme Hélène FORTIN, Mme Mireille VACANTE, M. Michel LOUIS, M. Michel VILLIER, Adjoint.

Mme Elodie LUTZ, M. Didier BOURGEOIS, M. Bruno MOURON, Conseillers municipaux

Absents : Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR, Mme Myriam GRAS, Mme Nathalie MICHAUD, M. Wilfried LAROCHE, M. Quentin LEGRAND et M. David SEGUIN

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2023
- Marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement
- Questions diverses

Délibération n°2023/12/071

Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme Mme Elodie LUTZ pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2023/12/072

Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2023

Le projet de procès-verbal a été adressé à chaque conseiller municipal, il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2023.

Délibération n°2023/12/073

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

Autorisation d'attribution et de signature de marché

Dans le cadre de l'opération relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 24 octobre 2023, selon la procédure de l'appel d'offres ouverts.

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique, les candidats avaient jusqu'au 7 décembre 2023 pour remettre une offre.

Pour le lot n° 1, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 décembre 2023, a choisi l'offre de l'entreprise SAS Pascal GUINOT classée première, pour un montant de 431 238,60€ H.T. soit 517 486,32 € T.T.C.

Le lot n°2 est déclaré sans suite en raison d'une offre inacceptable. Une nouvelle consultation sera engagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché.

La compétence assainissement étant transmise au SMEMAC à compter du 1^{er} janvier 2024, les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au budget du Syndicat.

Délibération n°2023/12/074
Travaux de rénovation du chemin communal du Champ de la Croix
Demande d'aide Appel à Projets Départemental 2024

Le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation du Chemin communal du champ de la Croix, notamment pour permettre de supprimer les arrivées d'eaux pluviales dans le réseau,
Après étude du devis de rénovation, les Conseillers à l'unanimité,
SE PRONONCENT favorable au projet.

ADOPTENT le plan de financement proposé avec un coût global de travaux de rénovation de 26 037 € H.T.

DEMANDENT l'inscription du dossier dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental 2024 pour l'obtention d'une aide à hauteur de 20 % du montant plafonné à 26 000 € soit 5 200 €.

DISENT que le montant de la dépense sera inscrit au budget communal 2024.

Délibération n°2023/12/075
Décision modificative n°1 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget assainissement 2023 :

CREDITS A OUVRIR

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
011	622		Rémunération d'intermédiaires et honoraires	+ 1 100,00

CREDITS A REDUIRE

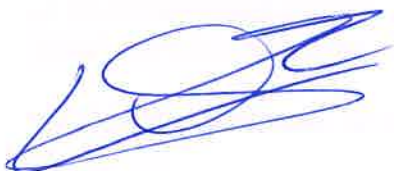
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
012	6215		Personnel affecté par la collectivité	- 1 100,00

Les délibérations 2023/12/071 à 2023/12/075 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents M. Jean-François ALUZE, Maire

Mme Hélène FORTIN, Mme Mireille VACANTE, M. Michel LOUIS, M. Michel VILLIER, Adjoint.


Mme Elodie LUTZ, M. Didier BOURGEOIS, M. Bruno MOURON, Conseillers municipaux

Le secrétaire de séance



Mme Elodie LUTZ

Le Maire



M. Jean-François ALUZE